



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

131, Cours Genêt – ZI de l'Ormeau de Pied
CS 70510 – 17119 SAINTES cedex

- : - : - : - : - : -

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MARS 2025

Date de convocation : le 14 Mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 110
Nombre de délégués présents :63

Secrétaire de séance : M. Michel PELLETIER

DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DES POUVOIRS CONFÉRÉS PAR LE COMITÉ SYNDICAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 28 MARS à 10 H 30,

Le comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôle – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) – sous la présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants cantonaux et communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Patrick ROBIN ; M. Dominique BOUCARD ; M. Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : M. Christian LECLANCHE ; M. Patrick ANTIER ; M. Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : M. Roger TOMASSO ; M. Jean-Jacques PETIT ; M. Philippe BERNARD ;
- Canton de l'ILE D'OLÉRON : M. Elisée BRUNET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : M. Jean-Marie RIPPÉ ;
- Canton de LAGORD : M. André TURCOT ; M. Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARENNES : M. Jean-Marie PETIT ; M. Michel REMPAULT ; M. Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : M. Bernard GOURSAUD ; M. Patrick BOUILLON ; Mme Françoise LANOS-HIRT ;
- Canton de PONS : M. Laurent NIVARD ; M. Gérard COTARD ; M. Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ROYAN : M. Dominique FRANQUE DE LUXEMBOURG ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : M. Maurice PERRIER ; M. Michel PELLETIER ; M. Jacky PROUTEAU ; M. Jacques GARDRÉ ;
- Canton de ST PORTCHAIRE : M. Jean-Pascal VIALE ; M. Jean-Yves THOMAS ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Jean-Michel CHATELIER ; M. Mickaël PÉRÉ ;

- Canton de SAUJON : M. Jean-Marc BABIN
- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Jack AUBOYER ;
- Canton de THÉNAC : M. Fabrice MOREAU ; Mme Nadine DILLESEGER ; M. Gérard BOUYER ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Patrick CANIZARES ; M. Gaël CHARPENTIER ; M. Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Daniel FRADIN ; M. Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Serge JOURDAIN ; M. Bruno GUICHARD ; M. Patrick BARIBAS ;
- Ville de ROCHEFORT : M. Jacques JAULIN ; M. Gérald VANEY ;
- Ville de SAINTES : M. Joël TERRIEN ;

Représentants de groupements de communes :

- CDA Rochefort Océan : M. Denis ROUYER ;
- CDA Royan Atlantique : M. Bernard POURPOINT ;
- Saintes Grandes Rives, l'Agglo : M. Gérard PERRIN ;
- CDC Aunis Atlantique : M. Philippe NEAU ;
- CDC Aunis Sud : M. François PELLETIER ;
- CDC du Bassin de Marennes : M. Philippe MOINET ;
- CDC Cœur de Saintonge : M. Jean-Claude GRENON ;
- CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M. Loïc GIRARD ; M. Jean GEAY ;
- CDC de la Haute-Saintonge : M. Bruno ROBERT ;
- CDC de l'île d'Oléron : M. Luc DAUGUET ;
- SIVOM Migron Villars Le Seure : Mme Agnès POTTIER ;
- SICN Montguyon et Montlieu la Garde : M. Jean-Marc PAILLÉ ; M. Jean-Luc BERTRAND ;
- Département de la Charente-Maritime : M. Gérard PONS

ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants

Représentants cantonaux et communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERES : M. Alain SERIS ;
- Canton de l'ÎLE D'OLÉRON : Mme Martine BELLOTTI LEMONNIER ; M. Patrice BRIDIER ;
- Canton de l'ÎLE DE RÉ : M. Jean-Pierre PICOT ; M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; M. André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Fabrice LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre JAMMET ; M. Serge LETARD ;
- Canton de JONZAC : M. Claude BELOT ; M. Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : M. Patrick PHILBERT ; M. Jacques GLÉNEAUD ;
- Canton de MARANS : M. Daniel BOURSIER ; M. Dominique PARPAY ; M. Philippe NERON ; M. Florent YON ;
- Canton de ROYAN : M. Stéphane DEVOUGE ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET ;
- Canton de SAUJON : M. Cyril REMBERT ; M. Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : M. Thierry PILLAUD ; M. Jérôme BRUNET ; M. Jean-Yves ROUSSEAU ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Christian BRUNET ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Philippe PICON ; Mme Christine FRESSONNET ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Johann LÉBOUCQ ;
- Ville de SAINTES : M. Laurent CHANTOURY ;

Représentants de groupements de communes :

- CDA Rochefort Océan : M. Thierry LESAUUVAGE ;
- CDA Royan Atlantique : M. Serge ROY ;
- Saintes Grandes Rives, l'Agglo : M. Francis GRELLIER ;
- CDC Aunis Atlantique : M. Joël DANSART ;
- CDC Aunis Sud : M. Olivier DENECHAUD ;
- CDC du Bassin de Marennes : François SERVENT ;
- CDC Cœur de Saintonge : M. Alexandre SCHNEIDER ;
- CDC Haute-Saintonge : Mme Cécile BIRON ;
- CDC de l'île d'Oléron : M. Luc COIFFÉ ;
- CDC Vals de Saintonge : Mme Annie POINOT-RIVIERE ; M. Alain FOUCHER ;
- SIVOM du Canton de Jonzac : M. Patrick BERTHELOT ; M. Christophe CABRI ;
- SIVOM St Bris des Bois St Césaire : Mme Géraldine DESRENTES ;
- SIVU Brizambourg Bercloux Ecoyeux : M. Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU Barzan Chenac St Seurin d'Uzet : M. Michel GENOUEL ;

Vu le comité syndical et le bureau syndical, installés suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, et modifiés lors de l'assemblée générale du 25 Novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 Septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « **Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime** », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Vu la délibération du comité syndical en date du 7 octobre 2020 ayant pour objet la délégation de pouvoir du comité syndical au président

Vu la délibération du comité syndical en date du 31 mars 2021 ayant pour objet la délégation de pouvoir du comité syndical au bureau syndical

Considérant les décisions du président prises depuis la tenue de la dernière réunion du comité syndical en date du 28 mars 2024

Considérant l'ordre du jour de la réunion bureau syndical du 11 mars 2025 et notamment les délibérations ayant pour objet de statuer sur la Protection Sociale Complémentaire et sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables

Le président informe les membres du comité syndical, depuis la dernière réunion de l'assemblée en date du 28 mars 2024 :

- Avoir procédé à l'aliénation et sortie d'inventaire suivantes :
 - Vente en l'état d'un camion 19 tonnes Renault Premium (n° parc CC 23) immatriculé 1860-YS-17 (1ère mise en circulation : 6 août 2007) à Madame PEREIRA FIGUEIREDO Maria Isabel, domiciliée au 176 Caminho das Bouças 5040-516 SEDIELOS Portugal pour un montant de 6 000 € TTC
- Avoir décidé, en conformité avec les règles du Code de la Commande Publique, la passation, l'exécution des marchés suivants et de leurs avenants :
 - Accord-cadre pour fourniture, transport et livraison de liants hydrocarbonés d'émulsion de bitume à 69 % pour travaux de voirie de PATA et Enrobeur Projeteur
 - Accord-cadre pour la fourniture de carburants
 - Accord-cadre pour la pose et la mise en œuvre sans fourniture, de bordures, caniveaux
 - Marché public pour dépose de carrosserie et fourniture et carrossage d'une Bi-Benne sur châssis
 - Accord-cadre pour la réalisation de prestations intellectuelles d'études liées à des projets à caractère routier d'aménagement urbain ou d'urbanisation
 - Marché public pour le reconditionnement à neuf d'une niveleuse
 - Accord-cadre pour la fourniture, transport, livraison et pose d'équipements électroniques de sécurité routière
 - Accord-cadre pour la fourniture, le transport et la livraison de matériels de signalisation en plastique
 - Accord-cadre pour la fourniture, le transport et la livraison de matériel d'équipements urbains
 - Accord-cadre pour la réalisation d'études géotechniques
 - Accord-cadre pour les prestations de géolocalisation et géoréférencement avant travaux, des réseaux souterrains, pour des opérations d'aménagement de voiries
 - Accord-cadre pour la réalisation de prestations intellectuelles d'études liées à des projets de réparation ou de construction d'ouvrage de génie civil ou d'ouvrage d'art
 - Accord-cadre pour la fourniture, le transport et la livraison de matériels de signalisation de rue
 - Accord-cadre pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réparation de chaussée
 - Accord-cadre pour la location de porte engins avec chauffeur
 - Accord-cadre pour la fourniture, le transport et la livraison de granulats calcaires
 - Accord-cadre pour la fourniture, le transport et la livraison de matériaux dioritiques
 - Accord-cadre pour la fourniture, le transport et la livraison de gravillons
 - Marché pour la fourniture et la livraison de 5 véhicules utilitaires légers à destination des services du SDV17
 - Accord-cadre pour la fourniture, le transport et la livraison de produits en béton
 - Accord-cadre pour la fourniture et la livraison de produits en PVC, fonte et géotextile
 - Accord-cadre pour la fourniture d'enrobés hydrocarbonés à froid

Le président informe également les membres du comité syndical qu'en réunion du 11 mars 2025, le bureau syndical a décidé à l'unanimité :

- Sur le dispositif de Protection Sociale Complémentaire :
 - D'accepter la modification de la participation du Syndicat Départemental de la Voirie à 15 € minimum par mois sur la dépense en mutuelle santé, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une mise en conformité du dispositif.
 - D'accepter le maintien du contrat Prévoyance en cours et reporter la mise en conformité au terme de ce contrat.
 - De donner mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1^{er} janvier 2026.
 - De retenir la procédure de convention de participation, dans le cas où le Syndicat de la Voirie souhaiterait souscrire au contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, issu de la consultation du centre de gestion de la Charente-Maritime
 - D'autoriser le président à transmettre au centre de gestion de la Charente-Maritime, les données statistiques nécessaires à la consultation, et à effectuer tout acte relatif à ce dossier.
- Sur l'admission des créances en non-valeur :
 - D'accepter la mise en non-valeur des créances pour un montant de 8,42 € HT.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE COMITÉ SYNDICAL

PREND ACTE

- Des décisions prises par le président au titre des pouvoirs qui lui sont transférés par le comité syndical
- Des délibérations prises par le bureau syndical au titre des pouvoirs qui lui sont transférés par le comité syndical

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le président

Le secrétaire de séance

M. Loïc GIRARD

M. Michel PELLETIER

